

Le 29 octobre 2018,

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,


J'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle édition de la lettre-télécopie d'information de l'*Association des Maires Franciliens* ; votre rendez-vous mensuel avec l'actualité pour nos communes.

- **Brûlage des déchets / les policiers municipaux compétents si...** : s'agissant de la possibilité de verbalisation des agents de police municipale contre un particulier ou une entreprise effectuant des brûlages à l'air libre, l'article L.1312-1 du code de la santé publique leur donne compétence uniquement pour ce qui concerne la propreté des voies et des espaces publics. Pour les autres infractions, dont fait partie le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, les agents de police municipale doivent rédiger un rapport. Ils sont tenus de l'adresser sans délai, simultanément au maire et par l'intermédiaire des OPJ, au procureur de la République (article 21-2 du CPP).

- **Commémoration du centenaire du 11 novembre** : dans quelques jours, auront lieu les commémorations du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale – marquant aussi la fin de quatre années de commémoration sous l'égide de la Mission du centenaire. À cette occasion, celle-ci propose à toutes les communes d'organiser plusieurs événements entre le 10 et le 11 novembre : l'un des événements les plus symboliques de cette cérémonie devrait être le déclenchement des cloches, dans tout le pays, à 11 heures, pendant une durée maximum de 11 minutes. Il s'agit de commémorer ce moment où, le 11 novembre 1918, les cloches de toutes les communes du pays ont sonné « *à toute volée* » pour célébrer la fin de la guerre. Le seul problème est que le 11 novembre tombe cette année un dimanche, et que la cérémonie aura lieu à une heure où ont lieu traditionnellement les messes. Il est donc vivement conseillé aux maires de prendre dès maintenant contact avec les ministres du culte pour organiser l'événement avec eux en bonne intelligence.

- **Congrès des maires de France / demandez le programme** : Le 101<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se déroulera du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2018 à Paris, Porte de Versailles et sera précédé de la Journée des élus d'outre-mer le lundi 19 novembre au Sénat. Découvrez les rendez-vous de ce rendez-vous incontournable à l'adresse : [http://www3.amf.asso.fr/m/cong\\_programme/](http://www3.amf.asso.fr/m/cong_programme/)

- **Indices** : A la date du 26 octobre 2018, le cours de l'indice Euribor 3M est de -0.370, l'indice Euribor 6M est de -0.259 et l'indice Euribor 12M est de -0.147. Le dernier indice BT 01 connu est celui de juillet 2018, publié au Journal Officiel du 12 octobre 2018. Il est de 109.2. Enfin, l'indice 1022 (ancien 1015) est de 3847,57€ au 01/02/2017.



François PELLETANT  
Maire de Linas (91)  
Président des Maires Franciliens